



LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général
Agréée Jeunesse et sport
Affiliée à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

Réunion des encadrants du 04 septembre 2026 à Pau (salle Pau Doumer)

Présents : une trentaine de personnes dont le Président, les trois Vice-président(e)s et la Secrétaire Générale (trésorier excusé).

Le mot du Président

- **Les impacts du changement climatique se font sentir :** canicules à répétition, éboulements, risque incendie ont provoqué des modifications de circuits ou annulations mais tout le monde a su s'adapter. Merci aux encadrants. Il faudra continuer à s'adapter et si possible anticiper à l'avenir.
- **Sorties sur plusieurs jours :** Ce changement de terminologie pour ce qui était dénommé « Séjours » ne change rien sur le fond et ne modifie pas l'organisation actuelle. Il consiste à clarifier que nous ne sommes pas soumis au code du tourisme. Nous restons soumis au code du Sport en ce qui concerne nos adhérents.
 - **La révision du RI est intervenue sur 2 points :** dire expressément que « l'association n'organise pas les covoiturages » (ce qui est déjà le cas), dire également que « les encadrants sont les organisateurs des sorties sur plusieurs jours » ce qui est aussi déjà le cas : ils valident les participants tirés au sort, encaissent les chèques et rien ne transite par la comptabilité de l'association.
 - **Seuls les adhérents à jour de leur cotisation** peuvent participer aux sorties sur plusieurs jours.
 - Les Chefs de File ont le **droit de ne pas retenir un adhérent** qui ne serait pas au niveau nécessaire dans la durée pour ses sorties, ou pas en mesure de s'adapter au groupe constitué ; sous réserve de l'écrire à la personne refusée avec copie à contact@apnp.fr. (**la nécessité de justifier le refus devra être ajoutée dans le RI**). Si des choix du Chef de File se font sur d'autres critères après le tirage au sort, ce ne peut être pour une sortie APNP mais une sortie privée.
 - **Transmettre par mail la liste définitive des participants la veille du départ à contact et au responsable de la CSF.**
 - La gestion des candidats inscrits sur plusieurs sorties aux mêmes dates se fait dès le TAS
 - Il y a eu cette année **57 séjours**, soit 40 % de hausse par rapport à 2025 (27 sur la période hiver-printemps et 30 sur celle de l'été-automne). Il conviendra de surveiller cette croissance et de voir s'il faut la limiter à l'avenir. En tout cas transparence et rigueur seront nécessaires.
- **Frais des bénévoles :** En cas de contrôle fiscal, le président doit pouvoir justifier de l'ensemble des déclarations de chaque bénévole (montant des déclarations 2025 important et en croissance). Merci à Hervé Latkowski et Martine Montésinos pour leurs travaux de contrôle. Il s'avère extrêmement fastidieux pour ces bénévoles de procéder à ce décompte dans la mesure où le formalisme requis pour remplir et enregistrer le formulaire CERFA n'est que rarement respecté par la centaine de personnes concernée. La procédure est à nouveau expliquée par Thierry Coumel (se référer au MOP CR sorties et se faire aider si besoin). Elle devra être mieux respectée.
Décision (applicable au prochain programme, afin de limiter des dérives) : Il ne peut y avoir de déclaration de reconnaissance de faite qu'avec une seule voiture (co-voiturage à partir du point de rendez-vous), ce qui n'exclut pas qu'il soit parfois nécessaire de faire 2 reconnaissances (en le justifiant).

Déroulé de l'Ordre du Jour (Thierry COUMEL)

- **Accueil des nouveaux encadrants :** 2 nouveaux serre files se présentent : Jean Bernard DESAUVES qui n'a pas pu venir et Didier DALIGAUX (sorties niveau 1 et 2 seulement) et un nouveau Chef de File : Jean Marc LAFFITE.
- **Les formations nécessaires pour les encadrants :** PSC et cartographie. Anciens comme nouveaux encadrants y sont invités sans grand succès alors que l'association paie un prestataire pour PSC (Croix Rouge) et que Hervé regrette être le seul à faire celle sur la cartographie et est prêt à transmettre ses notes à d'autres candidats.
- **Sorties coordonnées :** elles sont appréciées et donc les chefs de file sont amenés à en proposer plus.
- **Liste d'attente :** le dispositif sera testé sur la durée d'un programme semestriel afin de pouvoir en faire le bilan : il n'est pas possible de s'inscrire sur 2 listes d'attente pour le même jour (idem liste principale) ; si le Chef de File veut ajouter une personne de plus, il doit en informer le responsable de la CSF, le cas du conjoint des encadrants est évoqué car il peut être ajouté même s'il n'est pas inscrit.
- **Programme 252 :** période de décembre 2026 à fin mai 2027 sera **validé en CSF le 9/10. Date limite pour rentrer les sorties : le vendredi 2 octobre à minuit.**
- **Procédure pour modifier des sorties :** toute modification sur les sorties (lieu de la rando, changement serre file...) DOIT être envoyée à contact@apnp.fr et au responsable de la CSF.
- **Sortie de cohésion :** Rappel de son intérêt car ainsi les groupes de divers niveaux peuvent se rencontrer et échanger entre eux, elle aura lieu ce semestre le 11 octobre et il est prévu **pour le prochain programme d'en fixer une à la date du 25 avril dans le 64 sur le plateau de Castet.**
- **Modification des départs de Pau :** les Chefs de File auront désormais un menu déroulant indiquant les parkings de départ de Pau et devront donc sélectionner le lieu de départ retenu (Verdun, Zénith, Idron, Lescar, Bernet) lors de la saisie des sorties ainsi que l'horaire dans départ Pau.

Discussion :

Nombreuses questions/remarques sur les sorties sur plusieurs jours

- il serait intéressant d'**avoir une matrice de tout ce que l'adhérent doit savoir pour une sortie sur plusieurs jours** mais le choix du canal de transmission (mèl ou Whats App...) doit rester au choix du Chef De File ;
- il serait **plus simple pour le secrétariat et transparent pour les adhérents** de leur adresser la liste des personnes retenues en liste principale et liste d'attente à l'issue des tirages au sort, comme cela était le cas précédemment.
- le système de file d'attente repose sur le même principe que pour les sorties d'un jour mais c'est le **Chef De File qui les prévient** en cas de désistement de participants puisqu'il n'y a pas de de mel automatique.
- en cas de doute émis sur la rigueur du tirage au sort, **inviter à devenir scrutateur**
- deviendra-t-il nécessaire de limiter le nombre de sorties sur plusieurs jours par personne et par an ? la question se pose
- Si une personne a déjà participé à une même sortie sur plusieurs jours (une année précédente), elle sera placée en fin de liste d'attente afin de donner la priorité à ceux qui n'ont pas encore profité de cette sortie sur plusieurs jours.

Nouveaux adhérents mal informés du règlement (conduite à tenir) pour les sorties (dépassement du CDF, s'écarter du groupe...) Rappel nécessaire par les permanences et à l'occasion de l'apéritif des nouveaux, qui aura lieu à Tarbes cette année.

Emploi des DVA en cas d'enneigement : les APNP ne proposent pas de formations qualifiantes.

Il est rappelé que les Chefs de File doivent s'assurer que les DVA sont en position émission au départ de la randonnée et que les participants savent les mettre en position réception si besoin est.

Informations données par Sophie Nerbonne (à contacter pour tout renseignement complémentaire):

● **L'exposition sur les cascades béarnaises** évoquée lors de la réunion de février dernier est sur le point de passer en impression. Pour rappel, elle a été conçue en partenariat avec la bibliothèque patrimoniale de la communauté de communes de Pau (financier et disposant des photos par un photographe professionnel de 10 cascades en vallée d'Aspe et d'Ossau) et le PNP, garant du contenu éditorial produit par les APNP (responsable du projet, du contenu éditorial et de la coordination des acteurs).

● **Rappel de l'ouverture de certaines activités du séjour des amis du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises** et inscription encore possible à la sortie du **10 septembre** au Courtaou des Esclozes.

● **Groupe projet des 60 ans du PNP** qui se réunira une seconde fois **le 9 octobre**, (10h à Pau) où les encadrants intéressés sont les bienvenus. Tout comme pour les 50 ans, il est prévu d'estampiller des sorties sur cette thématique ainsi que de prévoir un séjour des associations d'amis des parcs régionaux ou nationaux, français ou espagnols pour des retours d'expérience, des projets communs dans l'objectif d'aider à une meilleure coordination des actions de préservation de la nature.

La séance est levée à 17h00.

La secrétaire de séance

Sophie NERBONNE